

**Minutes Timbal, 1689-1690, Archives départementales de la Haute-Garonne cote 3E 26925, f° 36, PH/JCHR/4878.**

Esquié vieux, testamant

19.01.1689, avant midi, au masage de Sainte-Raffine, paroisse de Magnanac, dans la maison du testateur

**Anthoine Esquié vieux, laboureur, habitant le lieu de Sainte-Raffine, paroisse de Magnanac, fils de feu Pierre Brifaud**, malade, dans un lit de la salle basse de sa maison, en ses bons sens mémoire, jugement et connaissance, bien voyant, oyant, parlant, souhaite sa sépulture au cimetière de l'église paroissiale de Magnanac, donne et lègue à **Jeanne Esquié femme de Jean Bastide jeune (sa fille -> omis) et de feu Jeanne Faure**, 75 livres en plus de ce qu'il lui donna et constitua dans son contrat de mariage d'avec ledit Bastide, retenu par feu Me Pierre Custos, notaire de Villemur, les an et jour y contenus ; lègue à **François(e) Esquie sa fille et de ladite feu Faure et femme de Pierre Navech, fils de Ramond**, la même somme, outre ce qu'il lui donna et constitua dans son contrat de mariage retenu par ledit Custos, notaire de Villemur ; donne et lègue à **Jean et autre Jean Cayla, ses petits-fils, fils d'Anthoine Cayla et de feu Anne Esquie**, sa fille, 100 livres à chacun, quand il viendront à se marier ou avoir l'âge de 25 ans. Son héritier général et universel : **Anthoine Cayla, fils du susdit Anthoine Cayla et de feu Anne Esquie, son petit-fils**. Présents : Martin Dalgues prêtre et curé de Magnanac ; Pierre Esquie, fils de Jean, scieur de bois ; Jean Faure, fils de feu Jean dit Pifrou, pêcheur ; Bernad Peyrilhe, fils de feu Jean, natif de Mirepoix à présent habitant Sainte-Raffine ; David Souldadie, Jean Delbreil scieurs de bois ; Pierre Peyrilhe, fils d'Anthoine, pêcheur, habitant(s) de Sainte-Raffine et Bertrand Galan de Villemur. Dalgues et Galan signés.